



MAIRIE
d'ABLAIN St NAZAIRE
☒62153 - ☎ 03.21.45.28.30 - Fax 03.21.44.78.77

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

Vu la Loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de police conférés.
Nous, Maire d'Ablain Saint Nazaire,
Vu Le Code des Collectivités territoriales, notamment les articles L2211-1 ; L2212-1 et suivants,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour prévenir les accidents,

ARRETONS

Article I

L'accès au City Stade est temporairement interdit, et **ce jusqu'à nouvel ordre** à compter du 18 juin 2018.

Article II

Le commandant de la brigade de la Gendarmerie de Vimy, le Maire de la commune d'Ablain Saint Nazaire, le responsable du service technique, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent.

Article III

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vimy est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera adressé à Monsieur le Préfet du Pas de Calais et publié conformément à la loi.

Fait à Ablain Saint Nazaire, le dix-huit juin deux mille dix-huit.

Le Maire,

Dominique ROBILLART

Certifié exécutoire par affichage.